

Modalités d'inscription aux opérations du mouvement Rentrée 2018

RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat
Division des Personnels
de l'enseignement
secondaire

DPES 3

Affaire suivie par
Marc HILDEBRANDT

Amaury MILLET

Christiane BOURA-GLISIA

Béatrice FISTON-MUSSARD

Téléphone

0264481002

Fax

0262481111

Courriel

mvt2018@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens

CS 71003

97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet

www.ac-reunion.fr

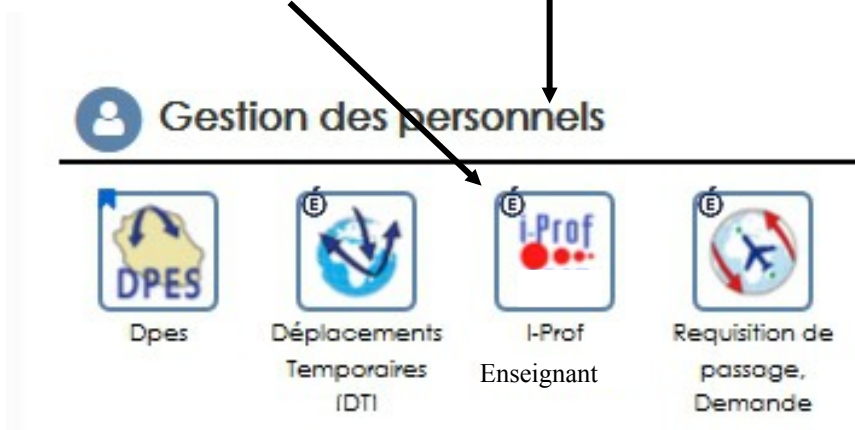
Les demandes de première affectation, de mutation et de réintégration se feront exclusivement par l'application internet dénommée « **I-Prof** », **accessible notamment par le portail « Métice »**. Cet outil propose des informations sur les règles du mouvement, permet de saisir les demandes de première affectation et de mutation et de prendre connaissance des barèmes retenus pour les projets de mouvement ainsi que les résultats des mouvements que l'administration communiquera.

L'accès est possible :

> depuis l'URL : www.education.gouv.fr/iprof-siam qui vous ramènera vers l'application Métice

> à partir du site académique www.ac-reunion.fr icône 

(Métice). Après connexion, se rendre *dans l'onglet Mes Applications, domaine Gestion des personnels, puis cliquer sur I-Prof Enseignant*





Sur I-Prof, cliquer sur :

- l'onglet « les services »
- le lien SIAM

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- Utilisez [SIAM](#) pour déposer votre demande de mutation inter-académiques et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré).
- Vous n'êtes pas concerné par le service SIAP/lprof pour participer à la campagne d'avancement à la hors-classe des professeurs agrégés, certifiés, professeurs d'éducation physique, professeurs de lycées professionnels et conseillers principaux d'éducation.
- Utilisez seconde carrière/lprof pour saisir vos candidatures et suivre votre dossier (premier et second degré). Actuellement aucune campagne de saisie de candidature seconde carrière n'est ouverte.
- Utilisez [SIAC](#) pour vous inscrire aux concours qui vous intéressent et consulter vos résultats (concours de recrutement externes et internes, du premier degré et du second degré, du public et du privé).
- Utilisez GAIA pour consulter le plan académique de formation, vous inscrire à une action de formation, et suivre le résultat de vos demandes.
- Utilisez [SIAD](#) pour vous informer sur le détachement.
- Utilisez [SIAT](#) pour saisir votre demande de mutation dans les COM.

Je vous demande d'assurer la plus large diffusion possible de cette procédure auprès de l'ensemble des personnels placés sous votre autorité qu'ils soient en activité, en congés (maladie ou formation) ou rattachés, sans oublier les personnels enseignants stagiaires.